

**Séance du 5 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

**Présents** : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGÉ, CAMPOS, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GÉLIZÉ, HUSTET, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, TADDEI

**Absent ayant donné procuration** : Mme CAPDEVILLE (M. CHAPOTHIN), Mme LACROIX (Mme CAMPOS), Mme SENTAURENS (M. PEYROULET), Mme VIRLOGEUX (Mme LANDRIEU)

**Absent excusé** : M. PROVENCE

**Secrétaire de séance** : M. CAYRON.

**Objet : Personnel Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité**

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutive.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 février 2024 **qu'il y a lieu de compléter**.

Ainsi il propose au Conseil Municipal la création d'emplois non permanents :

- D'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activité au service technique

Les emplois seraient créés pour la période du :

- du 1<sup>er</sup> mai au 30 août inclus

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C

Ils pourraient être dotés du traitement afférent à l'indice brut 367.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE - la création au service technique :**

\*du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin inclus : 1 emploi non permanent à temps complet

\*du 1 juillet au 30 août inclus : 2 emplois non permanents à temps complet

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail,

**ADOPTE** l'ensemble des propositions du Maire

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance,

Gérard CAYRON

Le Maire,

Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	22

  

CONVOCAISON	
Date :	29/03/2024
Affichage :	29/03/2024